

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2009-14-5-5

**Service consulté**

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER  
PROGRAMME 2009 - BALLON D'ALSACE**

Résumé : *le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation de crédits d'un montant total de 462 836 € en faveur du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), pour le financement de travaux de restructuration des équipements de loisirs de montagne dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver*

Dans le cadre de la politique départementale des sites de loisirs été/hiver de la montagne haut-rhinoise, le Département dispose du programme financier F243, correspondant aux crédits contractualisés dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif, pour assurer sa participation au financement des équipements d'accueil et de loisirs des sites de montagne. Les dossiers déposés par le SMIBA, pour l'année 2009, sont recevables au titre de cette politique.

Le projet de modernisation du Ballon d'Alsace a été retenu dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif. A ce titre, un certain nombre d'opérations sont susceptibles de bénéficier de crédits FEDER ou de l'Etat (FNADT) ainsi que de crédits régionaux Alsace, Lorraine et Franche Comté.

Par ailleurs, le Conseil Général du Territoire de Belfort participe au même niveau sur ce projet que le Conseil Général du Haut-Rhin, soit à hauteur de 45% du solde restant à la charge du syndicat mixte .

Le programme de modernisation du site d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace a débuté en 2009 par des travaux importants de remodelage du domaine skiable alpin et des infrastructures d'accueil. Il comporte les opérations suivantes :

***Etudes environnementales :***

Les dispositions réglementaires imposent pour ce type de travaux une étude d'impact qui a pour objet d'effectuer l'évaluation globale des incidences et les moyens de préserver l'équilibre environnemental et paysager.

Au regard du projet, cette étude globale, réalisée en 2008, doit être complétée par des missions ponctuelles sur des opérations précises au fur et à mesure qu'elles sont inscrites dans le programme annuel de travaux.

Aussi, les études à caractère environnemental engagées par le SMIBA concernent directement les opérations du programme 2009 et viennent compléter et préciser l'étude globale. Elles portent sur l'aménagement routier de la Gentiane et sur les travaux de pistes et s'inscrivent dans le cadre du site classé et des dossiers « loi sur l'eau ».

Le coût total est de 30 000 € H.T., cofinancé par les Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté à travers les crédits de massif, ainsi que par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 9 450 €, soit 31,5%**, est sollicitée sur le programme F243.

#### ***Traitement paysager des lisières :***

Le traitement paysager des lisières permet d'éviter les tranchées rectilignes dans les espaces boisés lors de la construction d'ouvrages, de remontées mécaniques ou d'aménagement de pistes de ski.

Cette opération concerne l'ensemble des travaux effectués sur les pistes de ski alpin et a pour objectif non seulement de permettre une meilleure intégration paysagère des lisières mais également une protection accrue de la faune.

Ces travaux de débroussaillage, coupes d'arbres, terrassements sont effectués de façon ponctuelle le long du tracé des pistes.

Le coût total est de 20 000 € H.T., cofinancé par les Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté à travers les crédits de massif, ainsi que par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 6 300 €, soit 31,5%**, est sollicitée sur le programme F243.

#### ***Aménagement routier des secteurs Gentiane et Chaumière :***

L'aménagement de la voirie de la Gentiane est le cœur du projet du Ballon d'Alsace. Il concerne la suppression du rond point existant, d'une portion de route départementale (RD466) sur 100 m afin de permettre la liaison des domaines skiables de la Gentiane et du Langenberg et l'extension de la Grenouillère, ainsi que la rectification du virage de la RD.

L'aménagement du carrefour de la Chaumière complète cet aménagement et doit permettre aux bus et aux poids lourds de prendre ce virage en toute sécurité, compte tenu de la suppression de la voirie et du carrefour de la Gentiane. Les travaux respecteront la zone NATURA 2000 en amont de la passerelle et les talus de la RD feront l'objet d'une mise en œuvre de haute qualité environnementale.

Ces aménagements seront complétés par la réalisation d'une passerelle de 20m de large au dessus de la RD 466 pour permettre le passage du téléski et de la piste de liaison, accessible aux débutants.

Le coût total est de 1 120 376 € H.T., cofinancé par l'Etat et les Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté à travers les crédits de massif, ainsi que par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 251 285 €, soit 22,43 %**, est sollicitée sur le programme F243.

### ***Démantèlement des téléskis Jumenterie et démolition de divers bâtiments :***

Le démantèlement des deux téléskis existants de la Jumenterie, inexploités depuis de très nombreuses années, y compris la démolition des bases béton et la renaturation du site constituent une mesure de compensation par rapport aux travaux de construction engagés par ailleurs. Ces travaux comprennent également la démolition des ruines de l'ancien bâtiment d'exploitation et l'aménagement d'un belvédère pour le départ de sentiers pédestres.

L'aménagement paysager du parking existant avec une réduction de 50% des places et la création de trois places pour les bus, complètent ce programme.

Ces travaux constituent une amélioration notable de l'état environnemental du site.

Par ailleurs, la démolition de plusieurs bâtiments d'exploitation et d'une baraque devenus insalubres, contribue à la renaturation du site.

Le coût total est de 272 760 € H.T., cofinancé par l'Etat et les Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté à travers les crédits de massif, ainsi que par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 49 096 €, soit 18%**, est sollicitée sur le programme F243.

### ***Aménagement du jardin des neiges et de la Grenouillère :***

Le réaménagement du jardin des neiges et de la Grenouillère au col de la Gentiane est rendu nécessaire suite à la suppression de la voirie départementale et du rond point existant. Il permettra de créer un véritable cœur de station et constituera un espace ludique et d'apprentissage pour les débutants, en particulier pour les enfants.

Ce réaménagement du domaine skiable alpin est complété par la création de la piste de liaison des Bruyères entre les pistes de la Gentiane et du Langenberg, permettant d'avoir un seul domaine skiable au lieu de deux, actuellement.

Le coût total est de 541 853 € H.T., cofinancé par l'Etat et les Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté à travers les crédits de massif, ainsi que par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 116 555 €, soit 21,51 %**, est sollicitée sur le programme F243.

### ***Aménagement du stade de slalom et d'une piste de luge :***

L'aménagement du stade de slalom intègre une démarche cohérente de développement qui va au-delà de la simple création d'un équipement sportif réservé à une élite. En effet, afin de dynamiser une discipline qui regroupe de très nombreux adeptes sur le massif, la réalisation de ce nouvel équipement répond à une attente forte des clubs du sud du massif.

Il répond à plusieurs enjeux identifiés en terme d'image car il permettra la mise en place d'une réelle offre en matière de manifestation sportive et de tourisme sportif, de même qu'en terme social, dans la mesure où les clubs sportifs de la région offrent un potentiel d'animation et d'organisation de manifestations sportives hebdomadaires. Le stade permettra de maintenir, mais surtout, de renforcer l'outil d'animation locale que constitue la station. Il répond également à un enjeu sportif de formation de qualité des jeunes sportifs, qui pour certains, figurent parmi les meilleurs français.

La piste, qui a fait l'objet de remodelages ponctuels en 2008, afin d'obtenir des mouvements de terrain intéressants pour le ski d'entraînement et de compétition sera équipée d'un réseau de neige de culture et d'un dispositif automatique de chronométrage.

Le coût total est de 70 000 € H.T., cofinancé par les Régions Alsace, Lorraine et Franche Comté à travers les crédits de massif, ainsi que par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 22 050 €, soit 31,5%**, est sollicitée sur le programme F243.

**Acquisitions foncières et immobilières :**

Pour assurer la réalisation des opérations précitées, il est nécessaire pour le syndicat mixte de disposer de la maîtrise foncière, ce qui n'est pas toujours le cas, une partie des opérations se situant sur des terrains ou dans des bâtiments privés.

Aussi, le syndicat mixte doit-il s'attacher à procéder aux acquisitions indispensables pour pouvoir exécuter les travaux.

Le coût total est de 18 000 € H.T., cofinancé par le Département du Territoire de Belfort. Une aide départementale **de 8 100 €, soit 45%**, est sollicitée sur le programme F243.

Le tableau suivant récapitule les opérations décrites ci-dessus :

opérations	Coût HT	Programme F 243
Etudes environnementales	30 000	9 450
Traitement paysager des lisières	20 000	6 300
Aménagement routier des secteurs Gentiane et Chaumière	1 120 376	251 285
Démantèlement téléskis Jumenterie et démolition divers bâtiments	272 760	49 096
Aménagement du jardin des neiges et de la grenouillère	541 853	116 555
Aménagement du stade de slalom et d'une piste de luge	70 000	22 050
Acquisitions foncières et immobilières	18 000	8 100
	<b>2 072 989</b>	<b>462 836</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant total de 462 836 € sur un montant subventionnable de 2 072 989 € H.T. au syndicat mixte interdépartemental pour l'aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA) pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessus concernant le site du Ballon d'Alsace et de l'imputer sur l'AP N° 2/2007, programme F243, chapitre 204, nature 20415, fonction 94, à partir de l'opération générique 2009-F243-577,
- d'autoriser le versement de ce montant au SMIBA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER